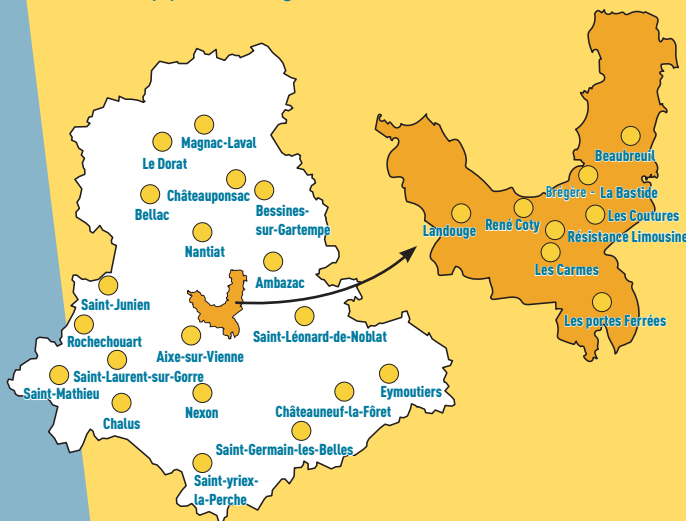


*Chaque année, grâce à l'action
du Département
de la Haute-Vienne...*

- Plus de **5 000 consultations** de nourrissons dans les **10 antennes du département.**
- Plus de **500** de tout-petits bénéficiant d'**activités d'éveil** dans les différents lieux d'accueil parents-enfants.
- Plus de **300 femmes enceintes** présentant une grossesse à risque **suivies à domicile.**
- Plus de **12 000 bilans médicaux** et dépistages auditifs, visuels et des troubles du langage pratiqués sur les enfants scolarisés en **maternelle.**

*Les Maisons du Département
de la Haute-Vienne...*



Au plus près de chez vous...

☆ Maison du Département :

☆ Médecin :

☆ Sage-femme :

☆ Infirmière puéricultrice :

☆ Assistante sociale :

☆ Psychologue :

Département de la Haute-Vienne

11, rue François Chénieux - CS 83112
87031 LIMOGES CEDEX 1
Tél. : 05 55 45 10 10
www.haute-vienne.fr

☆
Vous attendez
un enfant ?

☆ Vous venez d'avoir
un enfant ?



Conseils, informations, contacts
professionnels...

Toutes les infos pour vous faciliter la
vie et celle de votre (futur) bébé.

Vous vous interrogez ? Vous avez des questions ?

Vous attendez un enfant ?

- Comment préparer mon accouchement ?
- Où trouver des conseils sur les besoins de mon bébé ?
- Comment le coucher ?
- Dois-je donner le sein ou le biberon ?
- Je suis fatiguée, puis-je obtenir une aide à la maison ?
- Je ne suis pas marié(e) mais je souhaite reconnaître mon enfant.
- Je cherche un mode de garde pour mon bébé.

Vous venez d'avoir un enfant ?

- Pourquoi pleure-t-il ?
- Combien de temps doit-il dormir ?
- Être parent, ce n'est pas facile, avec qui puis-je en parler ?
- Je cherche une consultation gratuite pour faire suivre et vacciner mon ou mes jeunes enfants.
- Comment et dans quelles conditions prendre un congé parental ?

Pour tous renseignements

Département de la Haute-Vienne
Pôle solidarités enfance, insertion, emploi
Sous-direction Prévention

Tél : 05 44 00 11 42



Des professionnels sont à votre disposition et peuvent vous aider.

Pour tout renseignement, contactez votre Maison du Département.

Médecin :

En consultation :

- Suivi médical du développement physique et psychomoteur du nourrisson et du jeune enfant.
- Vaccinations gratuites.

Sage-femme :

À domicile :

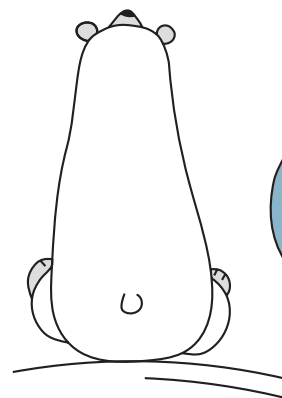
- Le déroulement de la grossesse, l'accouchement et ses suites, la contraception.
- La préparation et l'arrivée du bébé.

Assistante sociale :

Informations et conseils concernant :

- Les droits relatifs à la naissance de votre enfant.
- L'aide éventuelle par une technicienne en intervention sociale et familiale.

Dans le cadre du suivi de l'enfant de 0 à 6 ans, le département est amené, pour répondre à ses obligations légales, à collecter des données personnelles vous concernant. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données et de vos droits, vous pouvez consulter notre site internet www.haute-vienne.fr rubrique "enfance et famille".



Puéricultrice :

À domicile et en consultations :

- Allaitement et alimentation.
- Soins à donner.
- Rythmes de vie et activités de l'enfant.
- Éveil et jeux.
- Choix du mode de garde.

Psychologue :

Discussions et conseils :

- Parler de vos inquiétudes, de vos difficultés, pour mieux comprendre ce qui se passe avec votre bébé.
- Vous aider à trouver les gestes et les mots qui apaisent.



www.assmat87.fr

Pour garder votre enfant, recherchez votre assistant(e) maternel(le) agréé(e) sur le site www.assmat87.fr
Le meilleur moyen de trouver sereinement un(e) assistant(e) maternel(le) ayant des places disponibles près de chez vous ou sur votre trajet domicile-travail.